TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
- - - - -
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- - - - -

DECRET N° 83-344 du 28 septembre 1983

chargeant le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat, de l'intérim du Camarade Taofiqui BOURAIMA, Ministre des Transports et des Communications pour compter du 27 septembre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complètée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 83-305 du 27 août 1983 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 29 août 1983,

D E C R E T E :

Artiole 1er.- Pour compter du 27 septembre 1983, le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé de l'intérim du Ministre des Transports et des Communications pendant la période de congé administratif du Camarade Taofiqui BOURAIMA.

Artiole 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 septembre 1983

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PPC 2 MTPCH-MTC 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-